

2^{nde} générale et technologique « Arts du cirque »

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Marcelin Berthelot – 1 avenue du président Wilson 86100 CHÂTELLERAULT

Contact : 05-49-21-77-33 – Site : etab.ac-poitiers.fr/lyc-mberthelot-chatellerault/

Objectifs et contenu de la formation

Cette formation vise à développer chez l'élève une pratique artistique ainsi qu'une approche culturelle des arts du cirque centrées autour d'une démarche d'ouverture et d'enrichissement de la personne.

L'approche culturelle permet d'enrichir le patrimoine culturel de l'élève au travers de l'appropriation d'un esprit critique, de la connaissance du spectacle vivant et de l'histoire du cirque.

La réalisation de cette formation est établie en partenariat entre le lycée public M. Berthelot et l'ENCC faisant intervenir une équipe permanente, issue du milieu artistique et sportif répondant à la diversité des arts du cirque.

Informations générales : www.ecoledecirque.org

Procédure de candidature

- La candidature relève du responsable légal du candidat,
- Il n'est pas nécessaire d'avoir exercé une pratique circassienne spécifique au préalable. La motivation, le goût pour les arts vivants et l'aptitude physique sont essentiels,
- 18 élèves seront retenus.

Le recrutement est national et international. Il se fait en plusieurs étapes, pour une rentrée en septembre :

1. **Admissibilité des élèves** sur dossier, à demander avant le mardi **24 mars 2020** et à retourner directement au lycée pour le vendredi 3 avril 2020 dernier délai,
2. Admission sur une journée d'orientation **le lundi 4 ou le mardi 5 juin 2020** (suivant convocation) à l'école nationale de cirque de Châtellerault et au lycée Marcelin BERTHELOT : entretien de motivation avec ateliers d'acrobatie, de préparation physiques, danse et jeu d'acteur.

1. Démarches

► Candidat

- Demander un dossier au Lycée Marcelin Berthelot, dès à présent et avant **le mardi 24 mars 2020**, par voie postale ou par mail (ce.0860003L@ac-poitiers.fr), en indiquant :
 - Nom, prénom, date de naissance du candidat et les coordonnées de l'établissement d'origine,
 - Coordonnées de son ou ses responsable(s) légal(aux) (adresse postale + téléphone + adresse mail).
- Le retourner dûment complété directement au lycée (coordonnées ci-dessus), pour le **vendredi 3 avril 2020 dernier délai** par voie postale adressé à M. le proviseur.

2nde générale et technologique « Arts du cirque »

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1^{er} juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020 (10h)**.

- ◆ La demande pour l'enseignement « Arts du cirque » doit être placée en 1^{er} vœu.
- ◆ Il est indispensable d'émettre au moins un autre vœu en 2nde générale et technologique dans le lycée de secteur.

1. Décision

- ▶ Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation :
 - Dans le téléservice Affectation, à partir du **1^{er} juillet 2020**
 - Dès la fin des épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB), à partir du **30 juin 2020**, sur le site de l'académie de Poitiers, rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3^e,
 - ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription,
 - ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation,
 - ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.
-
- La décision d'affectation est prononcée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Vienne, à l'issue d'une commission départementale d'affectation.
 - Inscription définitive des élèves déclarés admis par la commission d'affectation après obtention du passage en seconde générale et technologique.

¹ (Affectation des Élèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.